

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, M. MOLIN ; Mme PINGAT, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.  <b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :</b> M. PETIGNY pouvoir à Mme BOUDRY Mme CALONNE pouvoir à Mme BUGADA Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ Mme CHATEAU pouvoir à Mme DEPIERRE  <b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : Mme PINGAT
Nb de conseillers en exercice : 22	
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	
Nb de procurations : 4	
Convocation du : 17 / 09 / 2024	

**DÉLIBÉRATION N° 03 :**

**Acceptation d'un don d'un terrain cadastré A127 sis La Chenailotte**

Mme La Maire expose à l'assemblée

- Qu'en août 2024, la famille CHALUMEAU a fait savoir qu'elle propose de faire don de la parcelle cadastrée A1 127, sis La Chenailotte, lui appartenant.
- Que cette parcelle, d'une contenance de 2,39 ares, en zone N (Naturelle et forestière) dans l'actuel PLU, se situe à l'arrière du cimetière.

En acceptant ce don, la commune prendra à sa charge les frais de notaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

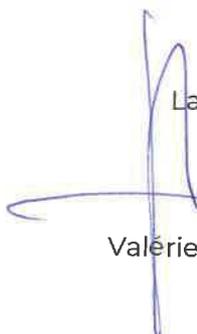
- **D'ACCEPTER** le don de la parcelle cadastrée A1 127 sis La Chenailotte d'une contenance de 2,39 ares
- **D'ACCEPTER** de prendre en charge les frais de notaire
- **DAUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Arbois, le 27 septembre 2024

La Maire,

Valérie DEPIERRE



La Secrétaire de Séance,

Martine PINGAT

